

## Introduction

Au cours du dernier millénaire, l'Allemagne a partagé un passé pluriel avec des pays germaniques, slaves et latins. De nombreux Etats actuels de l'Europe ont été associés à son destin souvent pendant plusieurs siècles. C'est le cas de la république d'Autriche, nation germanophone mais également des Pays-Bas qui s'en séparent à la fin du XVIème siècle formant alors une nationalité spécifique (Provinces Unies). Les Tchèques qui forment aujourd'hui la République tchèque, ont vécu, de leur côté, pendant près de neuf siècles dans le monde germanique sous un même chapiteau institutionnel (royaume de Bohême au sein du Saint-Empire puis de l'Empire d'Autriche). Les Suisses partagent aussi avec les Allemands une longue ère de vie commune jusqu'à leur indépendance en 1499. Une partie du nord et de l'est de la France actuelle a fait partie jusqu'au XVIIème et XVIIIème siècle du Saint-Empire romain germanique (entre autres, l'Alsace jusqu'en 1648, le Comté de Bourgogne ou Franche Comté jusqu'en 1678 et le duché de Lorraine jusqu'en 1735/1766). La Belgique qui date de 1830 est restée, d'autre part, jusqu'à la Révolution française, liée au Corps germanique. Il en est de même du Luxembourg qui forme en 1815 un grand-duché rattaché à la Confédération germanique jusqu'en 1866/67, dont l'union douanière avec l'Allemagne dura jusqu'en 1918. L'Italie du nord-est et du centre a vécu, par ailleurs, jusqu'au milieu du XIXème siècle dans la mouvance germanique. C'est le cas aussi de la Slovénie dont l'existence ne s'affirme comme nation indépendante qu'en 1918. Les Polonais, de leur côté, ont noué pendant mille ans avec les Allemands des relations, tantôt consensuelles tantôt conflictuelles, lesquelles n'ont jamais cessé de peser sur l'équilibre géopolitique de l'est européen. Les pays scandinaves, la Finlande et les trois Etats baltes ont été associés souvent de très près au cours de leur évolution historique à la civilisation allemande. L'essor de la Russie moderne de Pierre Ier le Grand à Catherine II, née princesse d'Anhalt-Zerbst, y est également largement tributaire. Depuis l'invasion à partir du VIème siècle de l'ancienne *Britannia* romaine par deux peuples germaniques, les Angles et les Saxons, l'Angleterre a toujours entretenu des relations avec le monde germanique du continent. La maison régnante actuelle est, du reste, d'origine allemande ; ce n'est que par une décision du Conseil privé de la couronne du 17 juillet 1917 que le roi George V prit le nom de Windsor pour lui, sa maison et sa famille abandonnant l'appellation de Saxe-Cobourg et Gotha. Celle-ci datait du mariage en 1840 de la reine Victoria (1819-1902) de la maison du Hanovre avec le prince Albert (1819-1861) de Saxe-Cobourg-et-Gotha.

Sous le chapiteau du Saint-Empire romain germanique de 962 à 1806, l'histoire de l'Allemagne se mêle inextricablement à celle des pays non allemands qui y sont réunis ainsi qu'à celle de l'Eglise qui y est associée (les empereurs appartiennent tous au catholicisme romain). Ce n'est qu'au début du XIXème siècle, à l'époque des nationalismes qu'elle assume des traits distincts. La nation allemande qui émerge alors, se structure d'abord en 1815 en une Confédération germanique ou *Deutscher Bund*, puis en un Empire allemand ou *Deutsches Reich* en 1871 se transformant en république en 1919. Toutefois, son étendue varie au cours des XIX et XXème siècle ; ses frontières sont à géométrie variable, sa structure restant toujours confédérale ou fédérale. Ce n'est que sous la dictature nazie de 1933 à 1945, qu'elle sera unie et centralisée ; puis en mai 1945, à la fin du régime hitlérien, l'Allemagne est occupée et démembrée pour être à nouveau réunifiée en 1990, mais sous une forme fédérale.

Une meilleure connaissance du passé de l'Allemagne et du monde germanique contribue à la fois à éclairer l'histoire du vieux-continent et des relations tantôt pacifiques tantôt belliqueuses entre ses différentes nations. Elle permet, d'autre part, de dissiper les préjugés et

les méconnaissances réciproques. Si l'on veut bâtir une Europe unie, celle-ci doit assumer l'évolution historique de toutes ses composantes y compris celle du monde germanique. Le passé pluriel de l'Allemagne et des pays germaniques n'est pas facilement perceptible, par ailleurs, au lecteur français habitué au fil conducteur de l'histoire de France. Dès l'avènement des Capétiens en 987, celle-ci se déroule, d'une manière presque linéaire jusqu'à la prise de la Bastille. C'est la construction d'un édifice monarchique unitaire dont la Révolution, le Consulat et l'Empire forment le couronnement. Se constitue ainsi un Etat-nation modèle lequel, à travers de nombreuses crises et convulsions, aboutit à la République française actuelle une et indivisible, laïque, sociale et démocratique bâtie sur les droits de l'homme et la souveraineté populaire. Paris éclaire, d'autre part, ce parcours millénaire de la France dont elle absorbe les énergies vitales en les transformant en un rayonnement universel. En Allemagne, jusqu'au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'itinéraire historique n'est pas tracé par une dynastie mais plutôt par un ensemble enchevêtré et complexe d'événements de luttes dynastiques, de ruptures, de crises et de guerres dans le cadre du Saint-Empire. Bien que les empereurs aient appartenu de 1438 à 1806 à la maison de Habsbourg, et de 1871 à 1918 à celle des Hohenzollern, le parcours de ces deux familles ne saurait résumer l'histoire du peuple allemand, véritable mosaïque riche en contrastes et spécificités dont l'examen relève à maints égards d'une gageure.

La France et l'Allemagne viennent du fonds des âges ; toutefois le cheminement de cette dernière est plus tortueux que celui de l'hexagone. Tout n'y est pas rond et carré. La culture allemande actuelle ne s'est pas construite de la même manière qu'en France, elle résulte d'une évolution contrastée et bigarrée mais tout aussi riche et variée que sa voisine. Berlin, capitale de l'Allemagne depuis 1871, ne joue pas un rôle similaire à celui de Paris. D'autres villes allemandes y rivalisent en tradition, en influence économique, en prestige culturel et en rayonnement international.

L'éclairage de l'histoire allemande est souvent obscurci en France par le souvenir du drame des trois guerres franco-allemandes en trois quart de siècle et l'horreur du nazisme. Bien que les blessures de ces conflits soient cicatrisées, notamment depuis la signature, à Paris le 22 janvier 1963, du traité de réconciliation franco-allemand, la vision du monde d'outre-Rhin reste, malgré tout, embuée par de nombreux préjugés et méconnaissances. De surcroît, la connaissance de la société allemande et de son itinéraire à travers l'histoire de l'Europe ne suscite souvent guère d'intérêt.

Les peuples germaniques venant de la Germanie qui s'étendait sur la rive droite du Rhin envahissent, au V<sup>ème</sup> siècle, l'Empire romain d'Occident ; ils en provoquent l'effondrement et y établissent des royaumes romano-germaniques dont un seul survivra, le royaume des Francs. Charlemagne (747-814) qui en sera le seul maître, en 771, à la mort de son frère Carloman avec lequel il partageait le trône depuis 768, l'étend des Pyrénées à l'Elbe, et de la mer du Nord à la Méditerranée, tout en s'avancant en Pannonie jusqu'en Transdanubie. En 774, il conquiert le royaume lombard occupant le nord et une partie du centre de la péninsule ; il prit alors le titre de roi des Lombards. Protecteur du Pape, il s'assura de l'appui de l'Eglise pour diriger ses Etats. Il voulait rétablir l'Empire romain d'Occident ; toutefois il ne put en restaurer qu'une part, la majeure partie de la péninsule ibérique et l'Afrique du nord, anciennement terres romaines et chrétiennes, conquises par les Arabes au VIII<sup>ème</sup> siècle, échappent à son autorité. Il en était de même de l'ancienne *Britannia* romaine, soumise alors, en grande partie, aux Angles et aux Saxons. La Sicile, la Sardaigne, le littoral vénitien, d'une large part de l'Italie du sud et de la Dalmatie ainsi qu'une part de l'ancienne Illyrie,

dépendaient, de leur côté, de l'Empire byzantin, dont la suzeraineté était souvent, du reste, nominale. De surcroît la partie occidentale de la péninsule armoricaine occupée dès la fin du VII<sup>ème</sup> siècle par des immigrants originaires de l'île de (Grande) Bretagne – la *Britannia* romaine – fuyant les invasions anglo-saxonnes, résiste à la domination franque. Une marche dite de Bretagne sépara du reste ces turbulents envahisseurs du royaume des Francs. Celui-ci est menacé, par ailleurs, au nord, par les Normands païens alors en pleine expansion et ; à l'est, d'une ligne allant du golfe de Trieste à l'embouchure de l'Elbe par l'agitation et les mouvements de tribus slaves païennes venant de s'implanter en Europe orientale, centrale et balkanique.

L'Empire de Charlemagne s'identifie avec l'Europe, dont le concept était jusqu'alors peu usité ; il lui conféra un « sens très clair, celui d'une unité chrétienne occidentale, à vrai dire sans les îles britanniques ». Par ailleurs, son partage en 843 n'a pas provoqué un affrontement millénaire entre Allemands et Français se disputant la Lotharingie (territoire formé en 855 par la partie septentrionale du royaume de la Francie médiane, réunie définitivement à la Francie orientale en 924). Comme le souligne Jean-Baptiste Duroselle, de tels propos nous font tomber dans l'anachronisme à l'état pur. L'historien allemand Heinz-Otto Sieburg a montré, par ailleurs, que cette rivalité héréditaire franco-allemande est récente ; elle « n'apparaît que vers 1840 chez les Allemands, et après 1866 chez les Français »<sup>1</sup>. L'Empire carolingien marque aussi l'apparition d'une société militaire qui s'oppose aux idéaux civils de l'Empire romain. Les Francs sont avant tout des guerriers ; ils introduisent dans les institutions des principes de droit germanique, fort différents du droit romain. Ils promeuvent également en tant que Germains « une interprétation du christianisme, un individualisme aux antipodes de la puissance de contrainte exercée sur l'homme antique par la collectivité : une caractéristique parfaitement dégagée par Fustel de Coulanges (1830-1889) dans sa *Cité antique* »<sup>2</sup>.

La naissance de l'Allemagne date-t-elle de ce démembrement créant trois royaumes de Francie occidentale, médiane et orientale ou plus tard ? Ce point chronologique est controversé outre-Rhin où il a fait l'objet d'un débat, en 1992 au congrès annuel des historiens allemands. Au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle, plusieurs dates seront retenues, outre celle de 843, on cite également l'année 911, marquant l'achèvement en Francie orientale du processus de formation des duchés ethniques ou nationaux ou *Stammeshertzogtümer* (Saxe, Souabe, Franconie et Bavière) réunissant toutes les ethnies ou peuples germaniques (*Stämme* en allemand).

Le traité de Verdun en 843 s'explique, entre autres, par la coutume successorale franque du partage des domaines du père entre ses fils. Le roi considère que son royaume lui appartient et qu'il peut librement en disposer en le morcelant parmi ses héritiers. Charlemagne partagea ainsi son Empire entre ses fils dont un seul survécut, Louis I<sup>er</sup> le Pieux (778-840). Celui-ci hérita l'Empire ; puis il le divisa à son tour entre ses trois fils qui s'en étaient déjà disputé, avant le décès de leur père, les différents territoires qui devaient leur revenir en héritage. Dès que Louis I<sup>er</sup> le Pieux eut fermé les yeux, ses enfants en vinrent aux mains. Toutefois, de guerre lasse, ils établissent en 843, un compromis. Charles II le Chauve (823-877) obtint la Francie occidentale. Lothaire I<sup>er</sup> (795-855) reçut, de son côté, la Francie médiane avec le titre d'empereur (20 juin 840). Louis II le Germanique (805-876) se vit attribué, la Francie orientale ou Germanie.

<sup>1</sup> Cf. Jean-Baptiste Duroselle. *L'Europe. Histoire de ses peuples*. Hachette, 1990, pp. 156-157.

<sup>2</sup> Cf. Jean-Michel Carrié. *La chute de Rome éternel fantasme*, in « Les Cahiers de Science et Vie. No 94. Bimestriel. Août 2006, p.113.

Le nom latin de *Francia* suit d'abord la destinée des Francs sur la rive droite du Rhin inférieur, depuis le confluent du Main jusqu'à l'embouchure du fleuve. « Aujourd'hui encore, une partie de ce territoire s'appelle, du reste, la Franconie, *Franken* ». En envahissant la Gaule romaine, les Francs portèrent avec eux le nom de *Francia* . qui s'étend à l'époque mérovingienne au royaume franc ou *Regnum francorum* entre le Rhin et la Loire ; l'Aquitaine et la Bourgogne ou Bourgoigne restant distinctes. Peu à peu les termes de Francie et royaume franc se confondent. Il semble que l'empire de Charlemagne ait eu l'appellation de Francie « moins l'Italie qui restait un royaume à part, pourvu de son organisation ». Le traité de Verdun en 843 ne se réfère pas aux anciennes dénominations de Neustrie (s'étendant entre la mer du Nord, la Meuse et la Loire) et d'Austrasie (à l'origine elle comprenait, l'Alémanie, la Bavière et les pays situés entre le Rhin, la Meuse et l'Escaut, auxquels on joignit l'Auvergne, le Limousin, le Quercy puis la Thuringe) ; il distingua les différents fragments du royaume franc selon leur situation géographique. Apparaissent alors les trois parts de la Francie : occidentale, médiane et orientale/*Ostfranken*<sup>3</sup>. Au cours du VIIIème siècle l'ancienne désignation de *Gallia* sera remplacée progressivement par celle de Francie<sup>4</sup>. L'appellation de Francie du milieu ou médiane disparut ; par contre celle de Francie orientale dura plus longtemps. En 911, après la mort, sans postérité, du dernier roi carolingien qui y régna, Louis IV l'Enfant (893-911), « ses successeurs s'intitulèrent seulement *reges* et, de loin en loin, lorsqu'ils étaient en même temps rois d'Italie, ils s'appelèrent *rex Francorum et Longobardum, imperator Francorum et Longobardum*...., puis le pays entre le Rhin et l'Elbe délaissa le nom de Francie ». En Francie occidentale, par contre, le nom resta attaché « au pays de la Seine, noyau de la royauté mérovingienne »<sup>5</sup>.

Si *Francia* a donné naissance à la France ; celle-ci ne correspond pas à la Gaule. En 1947, l'historien Ferdinand Lot s'interrogeant sur le commencement de l'histoire de France sous l'Ancien Régime, rappelait que l'arrivée des Francs en Gaule en marquait le début, et Clovis fut le premier roi de France. Avant leur venue, le pays était occupé par les Romains, et personne ne se souciait de savoir l'origine des Français. Tous se croyaient issus des Francs. C'est avec stupéfaction que l'on apprit lors de la publication de l'ouvrage de Nicolas Freret (1688-1749) « Sur l'origine des Français » que les Francs étaient un peuple germanique qui s'installa de force en Gaule au dépens d'une population antérieure gallo-romaine à laquelle appartenait la majorité du peuple français. Il fallut pourtant se rendre à l'évidence, les Français n'étaient pas des Francs. Toutefois une partie de la noblesse revendiqua pour elle seule l'origine franque pour appuyer ses prétentions à diriger seule la France. Cette théorie sera défendue avec passion de la Régence à la Révolution. Elle contribua, par ailleurs, pendant la période révolutionnaire à faire considérer les aristocrates comme des intrus bons à supprimer. A l'époque de la Restauration, l'histoire des origines de la France fera l'objet de recherches scientifiques écartant cette thèse. Toutefois, celle-ci continua à influencer des historiens qui étudient l'évolution de la France à travers les siècles sous l'angle d'une lutte entre des dominants francs et des dominés d'origine gauloise, dont les bourgeois du XIXème siècle seraient en quelque sorte les lointains descendants formant la partie la plus vive et

<sup>3</sup> Cf. Ernest Lavisse. *Histoire de France depuis les origines jusqu'à la Révolution française*. Tome deuxième. I. Le christianisme, les Barbares, Mérovingiens et Carolingiens. Hachette, 1911, p. 372.

<sup>4</sup> Cf. Jean-Louis Tritten. *Histoire de la langue française*. Ellipses, 1999, p. 17.

<sup>5</sup> Au XVème siècle, le pays de France se limita à la contrée « située entre l'Oise et son affluent la Thève, la Seine, la Marne et son affluent la Beuvronne, qui séparent l' Ile de France des pays voisins, Valois, Vexin, Hurepois et Brie. Mais l'acception large persista au temps des Capétiens, toute la région comprise entre l'Escaut et l'Ebre, l'Atlantique et la Meuse est le doux royaume de France ». Cf. Ernest Lavisse. *Histoire de France depuis les origines jusqu'à la Révolution française*. Tome deuxième. I. Le christianisme, les Barbares, Mérovingiens et Carolingiens. Op. Cit., p. 372.

dynamique de la nation française. Fustel de Coulanges, dans son « Histoire des institutions de l'ancienne France », parue en 1875 balaya toutes ces théories. Désormais on sait qu'avant la France, il y eut la Gaule romaine, prolongement de la Gaule indépendante<sup>6</sup>. Alain Ferdière qui a publié en 2005 un ouvrage sur « Les Gaules IIème siècle av. J.-C. - Vème siècle après J.-C. » ne manque pas d'insister sur le fait que la Gaule n'est pas la France<sup>7</sup>.

En 843, la Francie orientale comprend à la fois des fragments d'anciennes provinces romaines : la Germanie Première, la Rhétie Première et la Rhétie Seconde ; et la Germanie, qui en était séparée, selon Tacite, par le Rhin et le Danube<sup>8</sup>. Elle s'étendait sur la rive droite du Rhin et de l'Aar avec un petit morceau de la rive gauche du Rhin en amont du Binger Loch, avec les anciennes villes romaines de Mayence (*Moguntiacum*), Worms (*Borbotemagus*) et Spire (*Noviomagu*). Sa population était en majorité germanique avec quelques reliquats romans dans les vallées des Alpes. Sa frontière orientale, mal délimitée et mouvante, suivait les cours de l'Elbe et de son affluent de la rive gauche, la Saale, traversait la Forêt de Thuringe, s'étendait le long du versant occidental de la Forêt de Bohême/Sumava en tchèque ; puis franchissait le Danube en aval de Linz et rejoignait la Carinthie. Elle était marquée par des espaces boisés ou marécageux, des landes, des cours d'eau et des montagnes. De plus, elle était parsemée de vastes étendues inhabitées ou insoumises, et de territoires militaires ou marches<sup>9</sup>. Son tracé avait été fixé à la fin du règne de Charlemagne après que celui-ci ait conquis, en 803, la Saxe et anéanti, en 805, les Avars, un peuple venu d'Asie centrale au VIème siècle dominant le centre du bassin pannonic. On ignore, d'ailleurs, si en 843, les confins orientaux de la Francie orientale aboutissaient au delà de la Carinthie à la mer Adriatique.

Charlemagne guerroya contre les tribus slaves vivant à l'est de l'Elbe et de la Saale ainsi que dans le quadrilatère de Bohême et les soumit à tribut. Dans le sud-est, après avoir défait les Avars, il étendit son autorité aux populations slaves qui vivaient le long du cours moyen du Danube, dans les Alpes orientales, dans le Haute Adriatique et dans les bassins de la Drave et de la Save. Il recula les limites du *regnum Francorum* vers l'est jusqu'à la plaine pannonicienne en y érigeant des marches. Toutefois on ne sait pas comment cette tutelle franque s'y exerça après sa mort, en 814, sous le règne de ses successeurs.

La Francie occidentale occupait la partie du royaume franc s'étendant à l'ouest d'une ligne allant de la mer du Nord à la Méditerranée, laquelle suivait l'Escaut, puis passait en deçà de la Meuse et du Rhône. La Francie médiane, dont l'existence sera éphémère – elle disparut en 855 à la mort de Lothaire Ier - s'intercalait entre les deux royaumes occidental et oriental ; elle s'étirait de la mer du Nord à la Méditerranée. Elle englobait les bassins de la Meuse, de la Moselle, de la Saône et du Rhône, la rive droite de l'Escaut et la rive gauche du Rhin (hormis

<sup>6</sup> Cf. Ferdinand Lot. *La Gaule*. Fayard, 1947, pp.7-11.

<sup>7</sup> Cf. Alain Ferdière. *Les Gaules. IIème siècle av. J.-C. – Vème siècle après J.-C.* Colin, 2005, pp.5-7.

<sup>8</sup> « La Germanie dans son ensemble est séparée des Gaules, de la Rhétie et de la Pannonie par le Rhin et le Danube », in « Tacite. *Dialogue des orateurs. Vie d'Agricola. La Germanie*. Garnier, 1949, p. 163.

<sup>9</sup> Les régions frontalières fraîchement conquises ou sous la menace d'invasions sont soumises à l'époque carolingienne à l'autorité d'un chef civil et militaire portant le nom de marquis (*marchese* en italien) ou dans les pays germaniques de margrave (comte de la marche ou *Mark Graf* en allemand). L'Empire de Charlemagne en compta plusieurs, dont, entre autres, celles d'Espagne et de Bretagne. Il en sera de même de la monarchie ottonienne dès 919 en Francie orientale. Citons, entre autres, celles du Nordmark laquelle donnera naissance au Brandebourg, de Meissen, de Lusace, du Ostmark (à l'est de l'Enns en Autriche), de Styrie (*Steiermark* en allemand) et de Carinthie. Le mot marche tire son origine de *die Mark* signifiant d'abord territoire non délimité, puis frontière.



un petit territoire sur la rive gauche du Rhin autour de Mayence) et de l'Aar. L'Italie du nord et une partie de celle du centre y étaient également réunies.

En Francie orientale ou Germanie, la branche allemande de la dynastie carolingienne régna jusqu'à son extinction en 911, puis la maison de Saxe (les *Liudolfinger*) qui fonda la monarchie impériale élective, lui succéda. Othon Ier le Grand (912-973), élu roi en 936, en sera le plus illustre représentant. Il maintint les grands feudataires dans l'obéissance, repoussa les Hongrois qui, battus en 955, cessèrent d'attaquer l'Occident et se cantonnèrent dans le bassin pannonien. Il fit des expéditions en Italie où plusieurs familles princières se disputaient la couronne ; finalement il passa les Alpes et sera élu roi d'Italie (le royaume d'Italie comprenait alors la plus grande partie du nord et du centre de la péninsule) ; puis en 962, il sera couronné empereur à Rome, comme l'avait été jadis Charlemagne en l'an 800, Il reconstitua ainsi en partie l'Empire carolingien et rétablit la continuité avec l'Empire romain d'Occident disparu en 476. Or, Rome avait scellé depuis Constantin Ier (270 ou 288-337) une alliance avec l'Eglise, confirmée par Théodose Ier (379-395) qui érigea le christianisme en religion d'Etat. Au Xème siècle, la succession impériale était vécue comme la volonté de Dieu qui régit le monde. De ce fait l'empereur chrétien devait être le maître de l'univers ; il était au dessus de tous les princes et de tous les rois qui devaient lui obéir ; il tient « le diadème de la monarchie universelle. Sa personne, son palais, ses diplômes, ses lois sont sacrés »<sup>10</sup>. Jusqu'à la fin du Moyen Age, l'unité de la Chrétienté dans une seule Eglise et sous une seul Empire constitue l'idéal d'une grande partie de l'Occident. Cette conception de la monarchie impériale et universelle qui se forge à l'époque ottonienne<sup>11</sup>, évolua au cours du Moyen Age et plusieurs interprétations s'y enchevêtrèrent ; puis elle perdit peu à peu de son impact au cours des Temps modernes ne laissant subsister que l'héritage d'une Europe unie et chrétienne.

Jusqu'au début des Temps Modernes, la monarchie impériale germanique réunit en son sein l'Italie et la Francie orientale ou Germanie. Du Xème au XIIIème siècle, les Italiens et les Allemands partagent un passé commun, puis à partir du XIVème au XVème siècle, les empereurs multiplient les expéditions dans la péninsule, mais sans succès. Leur autorité s'y affaiblit de plus en plus alors que s'affirme l'indépendance des Etats italiens qui s'entredéchirent sans cesse, et qui connaîtront désormais chacun une évolution historique particulière. Toutefois la suzeraineté impériale, souvent nominale, se maintint dans une grande partie de la péninsule jusqu'à la fin du XVIIIème siècle. Grâce à son sacre, à Rome, le 13 février 962, Othon Ier devint l'arbitre et le protecteur de l'Eglise ; il accède en quelque sorte à un sacerdoce impérial. Il considère que son autorité est supérieure à celle du siège Apostolique. Il en résultera de nombreux démêlés et querelle avec les souverains pontifes qui auront beaucoup de peine à se dégager de cette pesante tutelle. Ce n'est qu'au XIIème siècle que la Papauté pourra se dégager de l'ingérence impériale, notamment au niveau de l'élection des Papes. Othon Ier confirma, par ailleurs, le pouvoir temporel à Rome et en Italie centrale qui dura jusqu'au 20 septembre 1870. Il institua également en Francie orientale un système d'Eglise impériale soumise à son autorité ; il choisit et nomma les évêques en leur demandant de lui prêter serment de fidélité tout en leur accordant de nombreux droits et privilèges ainsi

<sup>10</sup> Cf. Pierre Gaxotte. *Histoire de l'Allemagne*. Flammarion, tome I, 1963, pp. 172-174.

<sup>11</sup> Le mot latin *imperium* signifie à la fois le pouvoir et l'espace dans lequel il s'exerce ; puis au Moyen Age s'y ajoute la connotation de suprématie universelle, alors disputée entre le Pape et l'Empereur. Les clercs et théoriciens médiévaux l'interprètent, par ailleurs, de multiples manières au gré des époques et des circonstances. Dans de telles conditions, nous devons considérer l'*imperium* d'Othon Ier non pas comme un empire moderne mais plutôt comme un ensemble mêlant à la fois l'universalisme, le pouvoir, le sacre et toute le territoire de la Chrétienté.

que des domaines temporels. Cette mainmise du pouvoir impérial sur le clergé envenima les rapports entre l'Empire et la Papauté (querelle des Investitures) jusqu'au début du XII<sup>ème</sup> siècle ; puis un compromis sera conclu. Le siège Apostolique reprend tous ses droits en matière de nomination et de consécration des évêques ; l'empereur en tant que roi de Francie orientale ou de Germanie se réservant uniquement le droit de leur remettre les fiefs dont ils étaient titulaires avant la consécration. Le pouvoir impérial subit alors un échec retentissant.

En 955, Othon I<sup>er</sup> bat les Hongrois qui dévastaient l'Allemagne ; il les contraint à se replier dans le bassin pannonien et écarte définitivement leur menace de l'Occident. Acclamé sur le champ de bataille par un *Heil* victorieux, il acquiert alors une gloire militaire comparable à celle des anciens rois germaniques ayant gagné leur renommée au fil de l'épée ; il peut ainsi bâtir grâce à ses exploits les assises de son « pouvoir suprême »<sup>12</sup>. Il construit une monarchie germanique dans laquelle le souverain est avant tout un chef militaire, dont la tâche se limite à conduire ses vassaux et ses hommes à la guerre. En période de paix, il ne détient aucun pouvoir particulier ; on lui témoigne du respect du à son rang. En fait dans la tradition germanique et franque, le roi est considéré comme un chef du clan ou de tribu commandant ses guerriers. Il ne détient pas le sol qu'il foule ; et son pouvoir vient de la loi du sang (hérédité) tempérée par la pratique de l'élection ainsi que par sa capacité de mener ses hommes au combat. La royauté est à la fois une affaire de famille et une question militaire ; elle restera jusqu'en 1806 élective et viagère. Ses grands électeurs le considèrent comme un de leurs pairs. Cette particularité contribua à affaiblir la dignité impériale jusqu'à la fin du Saint Empire romain germanique en 1806. Le titre ne comptait pas : qu'il soit roi allemand, roi des Romains, empereur ou empereur romain par élection, le chef suprême de l'Empire élu depuis le X<sup>ème</sup> siècle ne sera jamais reconnu comme un véritable monarque par ses membres<sup>13</sup>.

L'Empire comprend en 962 le royaume de Francie orientale ou Germanie auquel est rattaché depuis 924 la Lotharingie, et le royaume d'Italie, puis il englobe en 1033 le royaume de Bourgogne-Provence, constitué au milieu du IX<sup>ème</sup> siècle dans le sud-ouest de la Francie médiane (bassin du Rhône). Au X<sup>ème</sup> et XI<sup>ème</sup> siècle, il fait figure de monarchie élective dominant plusieurs royaumes, et dont le caractère suprême dérive de l'autorité gagnée dans les victoires remportées contre les Païens. Hors de l'Empire, les hommes de l'époque y font référence en utilisant trois éclairages. Dans un premier cas, ils en parlent dans le cadre de l'étendue de son pouvoir à Rome (on fait alors allusion à la Ville Eternelle, à l'Etat de l'Eglise, voire parfois à l'Italie) ; puis on l'évoque au niveau des trois royaumes qui le composent ; puis, enfin, il s'identifie à sa vocation universaliste recouvrant l'Europe chrétienne<sup>14</sup>.

Réunie en 1033 à l'Empire, la Bourgogne-Provence conserva ses propres institutions. Il en sera de même du royaume d'Italie. La Lotharingie réunie au royaume de Germanie, de son côté, divisée en deux duchés, en 959, bénéficia d'un régime particulier sans pour autant constituer un royaume séparé. Au début du XI<sup>ème</sup> siècle, la population de l'Empire est hétérogène ; les peuples germaniques de la rive droite du Rhin installés dans l'ancienne *Germania*, occupent une large bande de terres sur la rive gauche du fleuve, tandis que l'habitat roman (anciennement gallo-romain) s'est maintenu en Lotharingie occidentale, réunie à la Francie orientale, ainsi qu'en Bourgogne-Provence. L'aristocratie franque mêlée à

<sup>12</sup> Cf. Jean-François Noel. *Le Saint-Empire*. PUF, 1976, pp. 13-14.

<sup>13</sup> Cf. Friedrich Heer. *Il sacro romano impero*. Newton Compton, 2004, p. 37.

<sup>14</sup> Cf. Friedrich Heer. *Il sacro romano impero*. Op. Cit., p. 55.

d'autres lignées germaniques y domine. En Bourgogne-Provence et en Italie, les grandes familles tout en conservant des liens avec le milieu franc et germanique, paraissent, à l'époque, en voie d'absorption dans le monde roman. Du point de vue linguistique, le latin reste la langue des clercs, des chancelleries duciales, royales et impériale, et de l'Eglise. Les idiomes néo-latins, de leur côté, sont en voie de formation.

Le souverain de Germanie est reconnu par la coutume « comme roi par les deux autres royaumes, la Francie orientale gardant le privilège de concourir seule à sa désignation ». Jusqu'à la fin du Moyen Age, la dignité impériale sera conférée, en principe, à Rome par le Pape. Toutefois, après Othon Ier, elle sera accordée, sinon à tous, du moins aux seuls souverains germaniques. S'agit-il d'un état de fait ou d'une règle de droit ? La question est controversée. En fait, les monarques de l'Allemagne médiévale ont toujours affirmé leur droit exclusif à la tiare impériale. Dès le XI<sup>ème</sup> siècle, ils adoptent lors de leur avènement, le titre de roi des Romains, « en attendant de recevoir du Pape celui d'Empereur des Romains ». Quelques uns, notamment au XII<sup>ème</sup> siècle, prennent même « d'autorité le titre impérial ». Finalement en 1252, « les princes-électeurs allemands proclament que leur suzerain tient de leurs seuls suffrages la plénitude des droits impériaux, au nom près (*nisi nomen*). Néanmoins, malgré ce caractère germanique, la nature de la dignité impériale dans sa dimension de sacerdoce œcuménique ne sera pas altérée. Sa dévolution s'insère, par ailleurs, dans le cadre « d'un harmonieux partage des tâches au sein de la Chrétienté », entre les Italiens ayant la Papauté, les Français « le magistère intellectuel de l'Université de Paris » et les Allemands l'Empire<sup>15</sup>.

Du IX<sup>ème</sup> au XII<sup>ème</sup> siècle, la Germanie représente la seule et unique puissance de la Chrétienté. Le prestige de la dynastie ottonienne qui y règne, est considérable d'autant plus qu'elle s'appuie sur l'Eglise et, qu'elle a défendu victorieusement le monde occidental contre les envahisseurs païens de l'est européen. La Francie occidentale – la future France –, de son côté, ne joue qu'un rôle mineur, son trône disputé entre les Carolingiens et les Robertiens-Capétiens qui l'emportent finalement, en 987. Toutefois les premiers Capétiens ne font pas le poids face à la monarchie impériale. Au début, celle-ci s'appelle dans la titulature latine de l'époque: *Romanum Imperium* ou Empire romain ; puis, en 1157, la chancellerie des Hohenstaufen emploie la formule de *Sacrum Imperium* ou Saint-Empire, laquelle se transforme, en 1254, en *Sacrum Romanum Imperium* ou Saint Empire romain (*Heiliges Römisches Reich*). Les Allemands qui n'ont pas encore conscience de former une nation, sont ainsi associés à un ensemble occidental multinational à vocation universaliste et chrétienne, dominé jusqu'à sa disparition en 1806 par des souverains allemands. Au XV<sup>ème</sup> siècle, l'étendue de l'Empire se modifie alors que son autorité s'efface en Italie. Il perd la plus grande partie de la Bourgogne-Provence ; mais il a acquis, en revanche, de nouveaux territoires à l'est. L'élément allemand y devient, par ailleurs, prépondérant. Vers 1474, la titulature officielle est complétée, pour la première fois, par la nation allemande ou *Nationis Germanicae* ; et en 1512, elle prend définitivement la forme de : Saint-Empire romain germanique ou *Heiliges Römisches Reich Teutscher Nation*, qui subsistera jusqu'en 1806. Bien qu'il soit mentionné, le caractère allemand est obliéré en quelque sorte par la notion d'Empire ou du Reich<sup>16</sup>. Il faudra attendre la disparition de ce dernier en 1806 pour que la

<sup>15</sup> Cf. Jean-François Noel. *Le Saint-Empire*. Op. Cit., p. 18.

<sup>16</sup> Au Moyen Age, le terme *Reich* signifie d'abord la puissance et la domination, alors que l'on désigne les territoires assujettis ou soumis par les termes latins de *regnum* et *d'imperiu* ; puis ultérieurement il s'identifie à l'Empire.